



**DEMANDE POUR ELEVE EN SITUATION DE
HANDICAP ET AMENAGEMENTS
EXAMENS**
DOCUMENT D'INFORMATION A CONSERVER

DEMANDE DE DOSSIERS PAI, PAP, PPS ET DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EXAMEN :

Il est possible de présenter, pour votre enfant, une demande de PPS, de PAP, de PAI, ou encore d'aménagement d'examen. Votre interlocuteur sera, selon le cas, l'Infirmière, les CPE ou le Directeur Adjoint.

1 – PPS (Plan Particulier de Scolarité) :

Le PPS concerne les élèves reconnus par la MDPH comme étant en situation de handicap. Si votre enfant, reconnu porteur d'un handicap, présente des besoins particuliers pour sa scolarité, tels que la présence d'un AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap), l'achat d'un ordinateur, de logiciels spécifiques, l'enseignant référent de secteur pour le handicap (M^{me} Michelet) vous convoquera, ainsi que l'équipe pédagogique, pour remplir ensemble un dossier PPS (GEVA-SCO 1^{ère} demande ou réexamen). Nous retourner le formulaire ci-joint et une copie du dernier GEVA-SCO sous enveloppe.

2 – Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) :

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire (asthme, allergie, douleur, épilepsie, diabète,...). Il s'agit d'un document adapté à la pathologie et renseigné en partie par vous-même et en partie par le médecin qui suit votre enfant. C'est le seul document qui autorise la prise de traitement médicamenteux sur l'établissement. En l'absence de l'infirmière, les personnels peuvent mettre en œuvre les recommandations médicales inscrites dans le PAI.

Ces documents sont accessibles sur le site internet du lycée, rubrique « infirmerie ». L'infirmière pourra également vous renseigner et vous donner les documents à votre demande.

Les documents PAI et éventuels traitements seront stockés dès la rentrée dans une pochette nominative à l'infirmerie et suivront l'élève lors des sorties scolaires. Il vous appartient de fournir les ordonnances à jour, d'assurer le réassort des traitements ainsi que de les remplacer lorsqu'ils arrivent à péremption.

3 – PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) :

Si votre enfant souffre de troubles des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, ...) il est nécessaire de nous le signaler. Ainsi nous mettrons en place pour lui un PAP que nous définirons avec vous, afin de l'accompagner au mieux pendant ses études au Lycée Terre d'Horizon. En cas de PAP déjà réalisé les années précédentes, en joindre une copie sous enveloppe au dossier d'inscription.

4 – Demande d'aménagement d'examen :

Un aménagement d'examen peut être demandé par les familles ou par l'élève/étudiant majeur. Il est accordé, ou pas, par la DRAAF pour les filières professionnelles (3^{ème} EA, Bac Pro, Bac STAV, BTS). Nous disposerons des dossiers de demande d'aménagement en début d'année scolaire. Aussi faites nous connaître dès à présent votre projet de déposer un tel dossier pour que nous puissions vous le faire parvenir rapidement car il existe une date limite de retour des dossiers. Si votre enfant a déposé une demande d'aménagement les années précédentes, joindre une copie de l'avis de la DRAAF ou de l'Académie.

- Demande d'aménagement pour trouble de l'apprentissage : l'accord est valable pour le cycle d'étude : première et terminale, ou 2 années de BTS. Sauf en filière Bac Professionnel où il est valable dès la seconde. Le PAP et un bilan orthophonique détaillé, chiffré et récent (datant de 2 ans au plus) seront à joindre impérativement au dossier. Prendre rendez-vous avec l'orthophoniste dès à présent si besoin (souvent délais importants).

- Demande d'aménagement pour raison de santé : Notez bien que l'accord d'aménagement pour raison de santé n'est valable que pour l'année en cours. D'où la nécessité de redemander un aménagement d'examen chaque année, si le besoin persiste. Le PAI et l'ordonnance médicale seront joints à la demande.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative à ces dossiers.